



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réglementation

Question écrite n° 68622

Texte de la question

M. Patrick Balkany appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur les préoccupations des amoureux de l'aviation de collection. Actuellement, compte tenu de l'augmentation très importante des primes d'assurances pour les collectionneurs d'avions sur le territoire national et la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure, il apparaît de plus en plus difficile de faire voler ces merveilleuses machines qui font le patrimoine de notre pays, et auquel la ville de Levallois a largement contribué. Aussi, afin que ces collectionneurs puissent continuer à faire vivre leur passion et que ces avions ne disparaissent pas définitivement de notre territoire et de nos meetings aériens, serait-il souhaitable que le décret prévu à l'article 80 de la loi ci-dessus citée puisse enfin être publié. Il lui demande donc de bien vouloir préciser les intentions du ministère en la matière et, le cas échéant, d'indiquer les délais envisagés pour cette parution.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Balkany](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68622

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 2005, page 6386